



Déclaration du SNUipp-FSU 61 CAPD du 17 octobre 2017

Madame la Directrice Académique,

Aujourd'hui, nous pensions assister à la première CAPD ornaise dans le cadre du PPCR mais nous devons attendre la fin du mois de janvier. Pourtant de nombreux collègues se posent des questions quant à leur nouveau reclassement et les seules informations transmises via I-Prof sans aucune explication.

En effet, le ministère a mis en place un nouveau déroulement de carrière dès le 1^{er} septembre 2017 avec quatre rendez-vous.

A l'occasion des deux premiers rendez-vous de carrière, l'avis de l'IEN sera déterminant. Nous émettons des doutes quant au traitement équitable des situations de collègues. Effectivement, dans le cadre des mesures transitoires 2016-2017, certains collègues ont été inspecté.e.s trop tôt et le seront de nouveau cette année et d'autres ont été oubliés des listes. Ce n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas d'équité possible. Comment comptez-vous palier à cette injustice ? 70% des collègues seront laissés « au bord de la voie d'accélération » sans avoir pour le moment de lisibilité sur la transcription de leur dernière note en avis, note qui pour certains datera de 3 ou 4 ans et d'autres de 6 mois. C'est inacceptable.

De plus, afin de vérifier le reclassement de chacun, nous souhaiterions que nous soit communiquée la liste de l'ensemble des personnels avec leur échelon et leur ancienneté dans celui-ci. Sans celle-ci, nous ne serons pas en capacité d'effectuer une nouvelle fois notre travail de délégué.e.s du personnel.

La CAPD du jour ne traite donc que de la formation continue proposée cette année qui est encore trop insuffisante et les collègues se sont peu emparés du PDF. Plusieurs explications permettent d'expliquer cet état de fait :

- ce PDF n'a pas été construit à partir des besoins des équipes et par conséquent il y a inadéquation entre l'offre de contenus et les besoins : pas de stages en mathématiques, dans le domaine de l'utilisation du numérique, du codage et de la programmation, en lecture, trop peu en maternelle, sur les élèves à besoins particuliers...
- des regroupements de 1 à 2 journée.s sans de vraies garanties de remplacement au lieu de véritables stages hormis 4 d'une semaine permettant une prise de recul, l'analyse de pratiques et une réflexion approfondie sur les problématiques du métier.

- plusieurs années de formation continue très réduite sur le département, ou la multiplication des annulations de stages faute de remplaçants, qui ont entraîné une perte de l'usage de l'inscription au PDF.

Sur la forme, les collègues souhaitent des stages de plus d'une semaine. Sur le fond, ils sont favorables à des interventions venant de la recherche et/ou des mouvements pédagogiques. Leurs attentes se portent vers des apports théoriques en lien avec les recherches actuelles mais aussi vers des temps de travail et d'échanges animés pour construire des outils et faire évoluer leurs pratiques.

Le SNUipp-FSU 61 tient à rappeler ici qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qui se réfléchit tout au long de sa carrière. La formation continue est un droit des personnels, mais aussi une nécessité si l'on veut réellement transformer l'école.

Désormais, la formation continue pour nombre de collègues se résume donc aux 18 heures d'animation pédagogique.

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas satisfaisant. Car même, si une animation est susceptible de toucher plus de monde, les conditions sont bien moins favorables. Chacun.e reconnaîtra qu'une formation est plus profitable lorsqu'on est déchargé de la classe lors d'un stage, plutôt qu'un soir de 17h à 19h casée entre les corrections, les préparations et la gestion du quotidien.

Qui plus est, la moitié de ce temps de formation a lieu en distanciel. Ils ne trouvent pas ces conditions de réflexion et d'apprentissage sur le métier dans le système distant qu'est MAGISTERE.

Pour le SNUipp-FSU, il ne peut y avoir aussi de formation continue digne de ce nom sans un effort conséquent pour créer des postes de remplaçant.es dédiés à la formation continue.